

M. MACLEAN (York-est): Mais non. Nous y arrivons.

M. BENNETT (Calgary): L'interruption de mon honorable ami (M. Maclean) me fait plaisir, et j'aime à croire qu'au cours des années à venir il s'occupera de cette question. Il n'est pas de sujet sur lequel l'homme public puisse plus utilement porter son attention. Mais si l'honorable député ne m'applaudit que pour se moquer de ce que l'on a déjà accompli...

M. MACLEAN (York-est): Mais non.

M. BENNETT (Calgary): Nous nous en tiendrons donc à la parole de l'honorable député.

Quelques VOIX: Et le Pacifique Canadien?

M. BENNETT: L'heure n'est peut-être pas encore venue d'aborder une question semblable; néanmoins, je constate avec plaisir que certains de mes collègues osent l'agiter.

Leur interruption me fournit l'occasion de dire que je fus de longues années durant l'un des avocats de la puissante compagnie du Pacifique-Canadien, que j'ai servie de mon mieux. Dès que je fus élu membre de la Chambre des communes, je rompis mes relations avec cette institution comme avec toute autre compagnie de chemin de fer; et mes talents et l'expérience que j'ai acquise, je me propose de les mettre au service de l'intérêt bien entendu du pays.

Qu'il me suffise de dire qu'il importe souverainement que la Chambre fasse de cette question l'objet d'une étude attentive. Dans l'Ouest, par exemple, j'ai été témoin de l'émission de valeurs de chemins de fer par de nouvelles compagnies qui trouvaient par là le moyen de prélever un fort capital acquitté, en donnant toutes les obligations et actions à quelque compagnie de construction organisée pour la construction de chemins de fer, souvent à un prix moindre que le montant réalisé par la vente de ces obligations. Cela signifie que toutes ces actions majorées étaient répandues dans le pays tout entier, et que c'est la population de l'Ouest qui, en fin de compte, se verra obligée de payer les dividendes de ce capital.

Il importe donc au plus haut point que la Chambre et le Parlement sachent que le peuple réclame la création d'un tribunal chargé de réglementer l'émission des valeurs des compagnies de chemins de fer et autres compagnies effectuant des services d'utilité publique; qu'il désire que le capital des établissements industriels soit en juste rapport avec les déboursés et la valeur de l'entreprise qu'il représente. Ce qui m'autorise à aborder ce sujet, c'est qu'il a toujours été intimement lié à la question du tarif.

M. R. B. BENNETT.

Puis, monsieur l'Orateur, il est une autre question dont Son Altesse Royale le Gouverneur général a bien voulu saisir la Chambre dans le discours du trône et qui certes mérite d'arrêter notre attention: je veux dire celle du développement du commerce au sein de l'empire. Au cours de la dernière campagne, j'ai préconisé le développement préalable des échanges entre les possessions anglaises préalablement à celui du commerce avec l'étranger, et en cherchant à nouer des relations plus étendues avec la Guiane et les Antilles anglaises, nous remplissons, à mon avis, nos promesses d'antan. Si nous voulons déterminer cette union commerciale et organique de l'empire britannique, sur laquelle nous fondons de si fermes espérances, c'est au développement des échanges qu'il nous faut avoir l'œil. Le génie d'un Pitt, le génie d'un Chamberlain, le génie de nombre de grands hommes d'Etat anglais a prévu les énormes avantages que nous assureraient des relations commerciales plus étroites avec la métropole et les colonies sœurs. Membre le plus important de cette association, le Canada a intérêt à ne pas tirer de l'arrière. Aussi bien, je me réjouis à la lecture de ce passage du discours du trône qui laisse prévoir un regain d'activité dans ce sens: ce que le Gouvernement se propose de faire en ce qui regarde la Guiane et les Antilles anglaises est à mes yeux un indice de ses vues sur la question générale.

Mais je m'aperçois que j'ai abusé de la patience de la Chambre, et je lui en fais mes excuses. Je n'ajouterai qu'un mot en conclusion. Voici qu'un ministère nouveau vient de prendre les rênes du pouvoir, chargé d'énormes responsabilités, mais aussi avec de magnifiques perspectives devant lui. Je suis confiant que si nous savons nous élever au-dessus des visées d'un mesquin esprit de parti, nous réussirons à atteindre le but de notre ambition à tous. Unissons-nous donc tous pour travailler au progrès de ce vaste Dominion; travaillons dans la mesure de nos faibles forces à déterminer entre la métropole et ses possessions d'outre-mer cette union organique et commerciale, qui me paraît inévitable, et dont la réalisation signalera la présente assemblée comme une des plus importantes qui aient jamais siégé dans aucune des possessions de Sa Majesté.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que les honorables membres de la députation de l'attention dont mon discours a été l'objet de votre part.

M. ALBERT SEVIGNY (Dorchester) (texte): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de seconder l'adresse en réponse au discours du Trône. L'honneur est grand, mais que dire de la tâche qu'il entraîne? Les députés plus dignes que moi de cette charge sont nombreux, mais je comprends que l'honorable premier ministre (M. Bor-